

Ouverture de la chasse le 18 septembre

# Les chasseurs, acteurs engagés pour la biodiversité



# Des actions concrètes en faveur de l'environnement

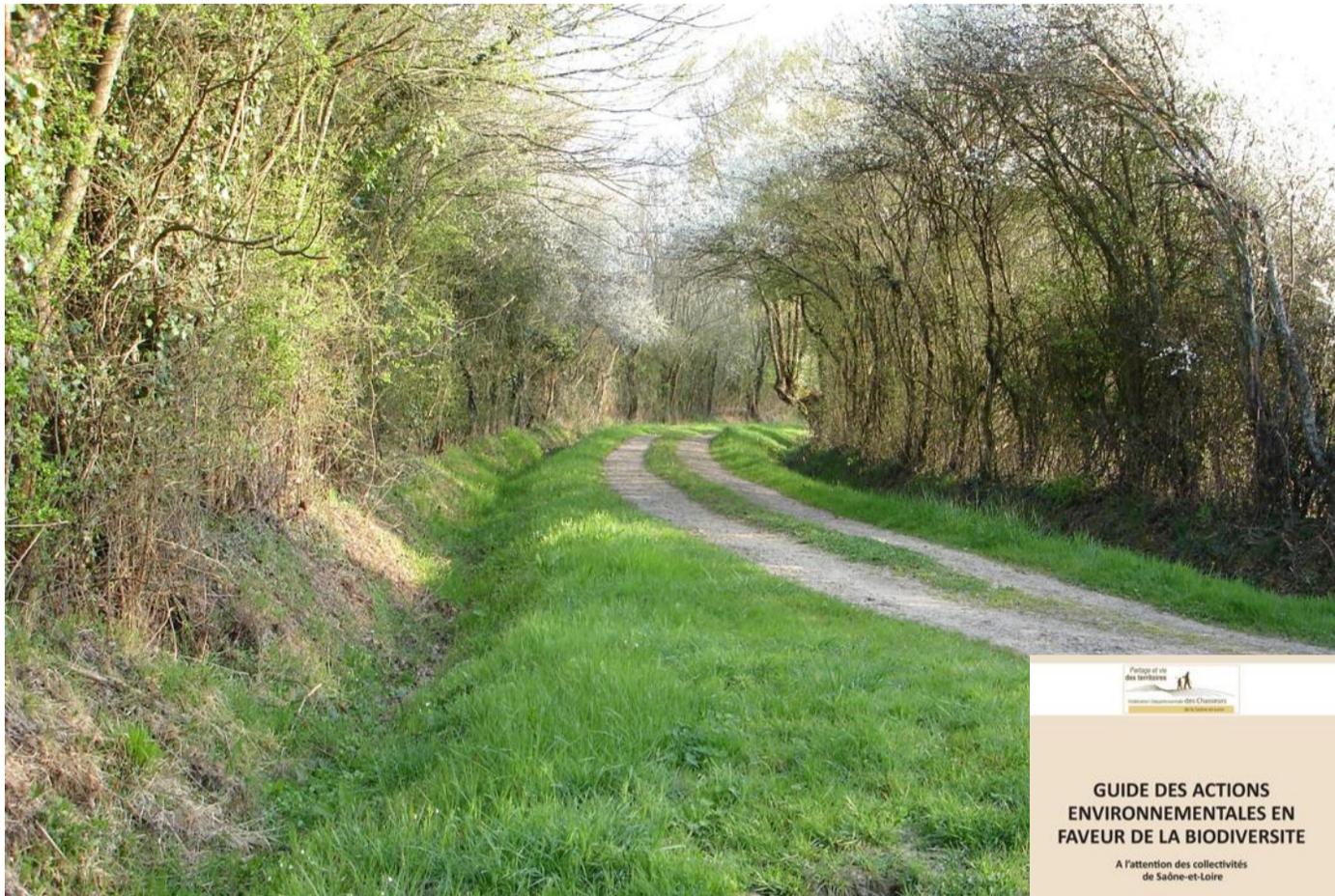
Grâce à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône-et-Loire, un guide destiné aux collectivités permet aujourd'hui d'entreprendre de nombreuses actions sur le terrain en faveur de l'environnement.

Les chasseurs sont des gens de terrain et ils constatent, jour après jour, la dégradation de leur environnement, et particulièrement des habitats de la faune sauvage. Ayant notamment pour mission la gestion et la protection des habitats de la faune sauvage, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône-et-Loire (FDC 71) investit de plus en plus dans des actions concrètes de conservation ou de création de nouveaux habitats favorables à la faune.

## Dix actions concrètes pour agir en faveur de la biodiversité

Toutefois, n'ayant pas de véritable maîtrise foncière, les chasseurs ont choisi depuis longtemps la voie du partenariat pour mettre en œuvre des actions sur le terrain. Ce fut d'abord et de longue date avec le monde agricole que la FDC 71 a développé de nombreuses actions permettant aux exploitants agricoles d'intégrer la prise en compte de la biodiversité dans leurs pratiques (cultures dédiées pour la faune, gestion durable des haies, etc.). Mais plus récemment, ce sont les collectivités qui ont été invitées à œuvrer en ce sens. Ainsi un guide de bonnes actions environnementales leur est dédié.

L'élaboration de ce guide en faveur des habitats et de la biodiversité est soutenue finan-



La Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône-et-Loire investit de plus en plus dans des actions concrètes de conservation ou création de nouveaux habitats. Photo /DR

cièrement par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), via le fonds biodiversité abondé par une éco-contribution des chasseurs et de l'État. Il recense 10 actions concrètes pouvant être réalisées par les communes, communautés de communes ou syndicats divers. Parmi celles-ci, on retrouve les traditionnelles plantations de haies, la mise en place de bandes fleuries ou la création de mares. Mais la Fédération Départementale des Chasseurs va plus loin en proposant des projets plus structurants comme la réhabilitation des chemins ru-

raux, l'accompagnement des projets d'installation de chaufferies collectives au bois déchiqueté ou encore un plan de gestion durable des ripisylves, ces cordons de forêts rivulaires que l'on trouve le long des cours d'eau.

Ainsi, les collectivités sont accompagnées sur tous ces sujets que ce soit dans la conception de leur projet, la réalisation technique et la recherche éventuelle de financements ou de prestataires. Pour la Fédération, il s'agit - dans ses domaines de compétences - d'inciter le plus de partenaires possible

à agir concrètement pour sauvegarder la biodiversité. Si la COP21, beaucoup médiatisée à l'époque, s'est déroulée à Paris en 2015 ou plus récemment la COP26 en Écosse, c'est bien au cœur des territoires et particulièrement dans un département rural comme la Saône-et-Loire que des actions doivent être mises en œuvre. La vision de la Fédération des Chasseurs est explicite et très claire : il est plus que temps d'agir tous ensemble en faveur de l'environnement de façon concrète et raisonnée, et chacun peut y participer.



La FDC 71 a édité un « guide vert » destiné aux communes. Photo /DR

**CONTACT : Thierry Peyrton, responsable du Pôle Habitat et Environnement de la FDC 71 (Tél. 06 84 39 53 59 - tpeyrton@chasseurdefrance.com).**

**INFOS : [www.chasse-nature-71.fr/gestion-des-especes-et-des-habitats/les-habitats-de-la-faune-sauvage/des-documents-dinformation](http://www.chasse-nature-71.fr/gestion-des-especes-et-des-habitats/les-habitats-de-la-faune-sauvage/des-documents-dinformation)**

## Édito

# « Le bénévolat cynégétique, l'art de la gratuité du cœur »

« En lien avec les préoccupations actuelles liées notamment aux conditions climatiques particulières comme la sécheresse ou les incendies, il me semble essentiel de revenir sur les activités bénévoles des chasseurs consacrées à la gestion de la faune sauvage et à l'entretien de l'espace naturel. À quoi ressembleraient aujourd'hui nos forêts et nos paysages sans les actions quasi quotidiennes des chasseurs sur nos territoires ? La chasse constitue l'un des réseaux ruraux les mieux organisés de France. 47 % des chasseurs s'impliquent dans le bénévolat soit 90 millions d'heures équivalant à 57 000 emplois à temps plein (enquête BIPE 2015). Cet été,

grâce à la présence des chasseurs sur le terrain - 70 000 associations de chasses communales ou privées - de nombreuses espèces « chassables » ou non ont pu bénéficier de l'apport d'eau, notamment en milieu forestier. En Saône-et-Loire, le maillage cynégétique est composé de 1350 territoires de chasse qui accueillent 11 500 chasseurs. Le bénévolat des chasseurs, c'est agir en faveur de la faune sauvage, des habitats et de nos territoires. On peut citer de nombreux exemples d'actions concrètes en Saône-et-Loire en 2021 : participation de 260 bénévoles pour observer la faune sauvage lors des comptages nocturnes ; collecte d'ailes de bé-

casse des bois et de canards par 26 chasseurs ; recensement de 699 animaux morts principalement par collisions permettant de définir les zones accidentogènes à des fins d'aménagement ; protection des cultures agricoles par pose de clôtures électriques autour de 2435 hectares de parcelles agricoles par 122 équipes de chasse ; aménagement des territoires avec entretien des chemins et de points d'eau ; mise en place de cultures favorables pour la faune (56 hectares implantés par 36 territoires) ; soutien de l'implantation par les exploitants agricoles de couverts favorables pour la faune sauvage (2353 hectares d'intercultures et 39 hectares

de jachères environnement et faune sauvage) ; accompagnement des porteurs de projets de plantations de haies dans le cadre d'appels à projet (16 dossiers montés par la FDC 71 pour 17,6 km de haies) ; nettoyage de la nature dans le cadre de l'opération « J'aime la nature propre » avec les pêcheurs (11 sites de collecte organisés, 524 participants et 62,5 m<sup>3</sup> de déchets collectés sur une matinée) ; vie des communes rurales avec l'organisation de manifestations (méchoui, pétanque, ball-trap, etc.). Le bénévolat cynégétique est un don fabuleux pour la nature. Il a tellement de valeur qu'il n'a pas de prix. »



Evelyne GUILLON, présidente de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône-et-Loire (FDC 71). Photo /DR

# Un Plan national d'action en faveur du Lynx

La FDC 71 a pour mission de protéger les espèces et les habitats de la faune sauvage mais aussi de représenter les intérêts des chasseurs. Concernant le lynx, l'orientation fixée est d'améliorer les connaissances sur l'espèce.

En 2022, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône-et-Loire a décidé de s'impliquer activement dans le suivi des populations de lynx boréal. Ce suivi était déjà effectué depuis plusieurs années par les Fédérations départementales des chasseurs du Doubs et Jura, car ces deux départements regroupent la majorité des effectifs de lynx au niveau national. Dans le département, qui est situé sur ce qu'on appelle le « front de colonisation », aucun suivi officiel et scientifique n'avait été mis en place jusqu'à présent. C'est pourquoi la FDC 71 a souhaité s'impliquer dans le suivi de cette espèce afin d'enrichir les connaissances, notamment sur sa dispersion.

## Comment s'articule le projet ?

À l'initiative de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC), un projet d'envergure nationale sur le lynx est mis en place et financé dans le cadre de l'éco-contribution, fonds pour soutenir des actions en faveur de la biodiversité. Il a pour but de mettre en cohérence les suivis dans les différents départements des régions Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes et Grand Est. Ce dossier est dirigé par la FNC en partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Alimentation et du Logement (DREAL) de Bourgogne-Franche-Comté qui financent en partie ce projet.



La FDC 71 a décidé de s'impliquer activement dans le suivi des populations de lynx boréal. Photo / DR

Chaque fédération départementale des chasseurs impliquée appliquera le même protocole scientifique afin de permettre l'harmonisation des données. Ces travaux s'intègrent dans le Plan National d'Action (PNA) concernant cette espèce.

## Qu'est-ce que le Plan National d'Action en faveur du lynx ?

Cet outil vise à assurer la conservation ou le rétablissement dans un état de conservation favorable d'une espèce sauvage menacée ou faisant l'objet d'un intérêt particulier. Un PNA définit une stratégie d'actions à moyen ou long terme (5 à 10 ans). Le PNA lynx est défini pour la période 2022-2026 et a pour objectif de rétablir le lynx boréal dans un état de conservation favorable en France. Comment ? En agissant sur les menaces directes et les freins identifiés à la conservation et au développement des populations ; en travaillant à une meilleure acceptation de l'espèce et une meilleure coexis-

tence avec les activités humaines ; en améliorant les connaissances sur l'espèce et en renforçant le suivi des populations. Enfin, en menant des campagnes d'information et de diffusion des connaissances sur l'espèce.

## Comment la FDC 71 va-t-elle s'impliquer ?

Comme l'explique Robin Grémillon, technicien cynégétique à la FDC 71 : « L'objectif est de permettre la remontée d'un maximum d'informations sur la présence ou non du lynx sur le département, qui seront transmises à la FNC ainsi qu'au réseau Loup - lynx de l'OFB. Notre volonté est de développer la collaboration avec l'ensemble des structures concernées par ce sujet afin d'être le plus cohérent et transparent possible ». Techniquement, ce suivi consiste à mettre en place un réseau de pièges photographiques sur les zones où la présence du lynx est suspectée et/ou potentiellement favorable au développement de l'espèce. Les clichés réalisés permettront

par la suite d'identifier les individus. « Ce type de suivi a également comme avantage de s'effectuer en toute discrétion et de ne pas perturber l'ensemble de la faune au sein de ses habitats naturels. » La FDC71 envisage l'installation à terme d'une quarantaine de pièges photographiques pour couvrir la majorité des zones favorables au lynx. Ces pièges photographiques seront placés, avec l'accord des propriétaires des secteurs ciblés et en collaboration avec les détenteurs de droits de chasse. « Il faut savoir que chaque lynx a un pelage unique. C'est en quelque sorte sa carte d'identité. Quand un lynx est pris en photo dans de bonnes conditions, nous pouvons procéder à une identification complète de l'individu grâce à la disposition des taches (spots ou ocelles) présentes sur le pelage. Chaque lynx identifié est entré dans une base de données du réseau Loup-lynx de l'OFB, cela permet d'inventorier tous les animaux observés et de suivre leurs parcours. »

## Repère

### Pourquoi les chasseurs s'impliquent-ils dans le suivi d'une espèce protégée ?

« Les Fédérations Départementales des Chasseurs sont agréées au titre de la protection de l'environnement » rappelle Robin Grémillon. « Il est tout à fait légitime que nous puissions apporter notre pierre à l'édifice dans le suivi et la préservation d'une espèce protégée. De plus, les Fédérations des Chasseurs ont participé activement à l'élaboration du Plan National d'Actions en faveur du lynx et sont directement impliquées. »

### Des lynx surveillés de près

« Pour la période 2019-2025, un Schéma Départemental de Gestion Cynégétique en Saône-et-Loire a été approuvé par le Préfet » explique Robin Grémillon. « Nous avons comme objectifs pour les grands prédateurs - loup et lynx - le recueil d'informations sur leur présence et un travail d'information et de communication auprès des chasseurs. » Pour Robin Grémillon : « Le lynx est une espèce remarquable qui a sa place au sein de nos écosystèmes et il est appréciable que nos adhérents, chasseurs et responsables de chasse, puissent participer à la mise en place de ce suivi. » À noter qu'en 2022, la FDC 71 a créé une formation à destination de ses adhérents sur la biologie des grands prédateurs loup et lynx.

### Que faire en présence d'un lynx ?

Contactez Robin Grémillon, technicien de la FDC 71, au 06 08 84 52 74. Il est en charge du dossier « grands prédateurs » et correspondant du réseau Loup-lynx. Il répondra aux interrogations et est habilité à effectuer des relevés officiels d'indices de présence de cette espèce.

# Les étangs à la loupe

En partenariat avec son homologue du Jura, la FDC71 a participé de 2011 à 2017 au programme « Pôle Étangs Continentaux ». Un travail de comptage qu'elle a ensuite choisi de poursuivre.

Ce programme « Pôle Étangs Continentaux » porté par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) avait pour objectif la caractérisation des étangs pour la région naturelle de la Bresse. Dans un premier temps, il a fallu réaliser un diagnostic des étangs, en prenant en compte les modes de gestion pratiqués et la physionomie de chaque site. Puis, sur un échantillon de 54 étangs dont 30 en Saône-et-Loire, une évaluation écologique a été réalisée, grâce à un suivi d'indicateurs de biodiversité (libellules, avifaune aquatique nicheuse, flore, herbiers), ainsi qu'une étude sur les qualités physico-chi-

miques des sédiments présents dans les étangs. Cette dernière a permis de mieux comprendre les interactions entre les différentes pratiques piscicoles et la biodiversité, et dégager des conseils pratiques en faveur de la faune sauvage à destination des gestionnaires d'étangs. Le suivi de la reproduction des anatidés (canards, oies, cygnes) sur les étangs de Bresse a ainsi été réalisé annuellement de mi-avril à mi-juillet, entre 2011 et 2017.

## Cinquante plans d'eau à l'étude

Consciente de l'intérêt de mieux connaître les atouts des multiples étangs de la Bresse bourguignonne en termes de nidification, la FDC 71 a décidé de poursuivre ces comptages, financés en partie pendant plusieurs années par le Conseil régional Bourgogne Franche-Comté. L'objectif de cette étude est d'appor-

ter de nouvelles connaissances sur la biologie des différentes espèces et leur état de conservation, afin de promouvoir une chasse raisonnée et pérenne.

Concrètement, chaque année du 15 avril au 31 juillet, un technicien relève quotidiennement la présence des oiseaux et des nichées sur les étangs bressans. Ce sont ainsi 50 plans d'eau qui font l'objet d'un comptage hebdomadaire suivant un protocole très strict : l'observation doit durer au minimum 15 minutes par point. Sont dénombrés tous les oiseaux inféodés à ces milieux aquatiques : anatidés, rallidés (foulques, gallinules), ardéidés (hérons, aigrettes), phalacrocoracides (cormorans), etc.

Le nombre de sujets, de nichées, de canetons, et l'âge estimé sont scrupuleusement notés. La FDC 71 souligne que l'estimation de l'âge des



L'âge des canetons est particulièrement important. Photo / DR

canetons est particulièrement intéressante. Elle permet de remonter à la date d'éclosion et d'argumenter ainsi sur celle d'ouverture de la chasse du gibier d'eau auprès des autorités, en tenant compte de la réglementation européenne. Chez certaines espèces, la reproduction est plus tardive que chez le colvert, justifiant une ouverture décalée. C'est le cas du canard chipeau, du

fuligule milouin et morillon, et de la nette rousse. À noter que parmi la quinzaine d'espèces d'anatidés de la région, huit d'entre elles sont nicheuses (canards colvert et chipeau, fuligule milouin, oie cendrée, cygne tuberculé, ouette d'Égypte, nette rousse). Enfin, sur les sept dernières années, la FDC 71 a pu observer une certaine stabilité des données récoltées sur ces espèces.

# Le lièvre d'Europe, le petit gibier naturel sédentaire par excellence

En Saône-et-Loire, le lièvre d'Europe est devenu l'espèce emblématique du petit gibier sédentaire à poil, détrônant le lapin de garenne. La FDC71, les responsables de territoires et chasseurs apportent beaucoup d'attention au lièvre pour mieux le connaître et le gérer.

Depuis de nombreuses années, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône-et-Loire (FDC 71) gère les populations de lièvre d'Europe. Les premières mesures de gestion ont vu le jour dans le milieu des années 1980 et dès 1988 - sur une partie du département - les premiers circuits de dénombrements nocturnes ont été mis en place et un plan de chasse appliqué afin de définir des quotas de prélèvements en fonction du niveau des populations. Les milieux prospectés sont des plaines céréalières avec présence de massifs boisés - de quelques hectares à plusieurs centaines d'hectares - et des plaines avec polyculture élevage et maillage lâche de haies où l'on note la présence de nombreux bosquets. Chaque circuit fait environ 30 km de



Des actions sont menées en faveur du lièvre d'Europe. Photo /DR

linéaires routiers « éclairables ». Réalisés au départ uniquement par les techniciens de la Fédération des chasseurs, les comptages ont eu un tel engouement qu'ils mobilisent aujourd'hui des bénévoles formés de tous horizons, chasseurs, agriculteurs, naturalistes, etc.

#### Comment se déroule le comptage des lièvres ?

Depuis plus de 30 ans, la FDC 71 organise annuellement des

comptages nocturnes. En 2022, 47 circuits ont été effectués avec l'aide de près de 250 bénévoles. Ils ont concerné 200 communes principalement réparties dans l'Est du département.

Les dénombrements sont organisés la nuit afin de tenir compte des mœurs nocturnes de l'espèce. Quatre bénévoles sont nécessaires par véhicule. Les deux passagers arrière sont chargés d'observer le parcellai-

re avec un projecteur longue portée et détectent les animaux (lièvres, chevreuils, renards). À l'avant, le scribe se charge de remplir une fiche de comptage par commune. Pour réaliser ces comptages nocturnes, des autorisations préfectorales sont nécessaires et permettent l'utilisation de source lumineuse par les bénévoles. Un gyrophare est présent sur le véhicule et le Code de la route est particulièrement respecté.

« La méthode appliquée est validée scientifiquement pour le suivi des populations du lièvre mais également du renard roux. Les données collectées permettent de définir localement l'évolution des populations » précise la FDC 71.

#### Le « Site du Charollais » à l'étude

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Office français de la biodiversité (OFB) et la Fédération nationale des chasseurs, huit communes du Charollais (Digon, L'Hôpital-le-Mercier, Montceaux-l'Étoile, Saint-Yan, Varenne-Saint-Germain, Versaugues, Vindecy et Vitry-en-Charollais) font l'objet d'un suivi particulier concernant le lièvre depuis 2014. En effet, le « Site du Charollais » est un des sites nationaux retenu par le réseau national Lièvre pour l'étude de l'espèce en zone herbagère. Sur les 12 000 hectares, un suivi des populations de lièvre « par échantillonnage par points avec un projecteur » est réalisé.

48 points d'observation sont définis sur deux circuits et des techniciens et bénévoles formés viennent éclairer avec un phare longue portée autour d'eux et notent les animaux observés.

## Un animal surveillé de près

L'une des particularités biologiques du lièvre est d'avoir une croissance très rapide, ce qui signifie qu'un levraut âgé de seulement 3 mois aura atteint 90 % du poids d'un individu d'âge adulte. Ainsi, le seul moyen fiable de déterminer l'âge des individus est la pesée des cristallins en appliquant un protocole strict.

Le cristallin est un organe qui grossit tout au long de la vie de l'animal. Cette particularité fait du poids du cristallin un indicateur de l'âge particulièrement utile. Le poids sec des cristallins permet de classer les individus comme jeunes ou adultes à l'aide d'une courbe de référence et ainsi de donner le mois de naissance des jeunes animaux. C'est un élément déterminant pour la gestion de cette espèce. La réussite de la reproduction joue un rôle prépondérant pour assurer la dynamique des populations et ainsi permettre leur renouvellement.

#### Depuis 2019, un plan de gestion du lièvre

Le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, dans le cadre d'un règlement d'intervention spécifique sur la connaissance de la biodiversité, soutient les actions menées pour le suivi de la biodiversité ordinaire et notamment celles du lièvre sur le « Site du Charollais ». Le suivi de la reproduction, appliqué sur le « Site



En Saône-et-Loire, le lièvre d'Europe fait l'objet de comptages nocturnes réguliers. Son cristallin est étudié afin de déterminer son âge. Photo /DR

du Charollais » depuis 2015, a été développé géographiquement depuis la saison de chasse 2021/2022. Pour les nouvelles zones, la FDC 71 bénéficie d'un soutien financier de l'OFB dans le cadre de l'éco-contribution. Pour la saison de chasse 2022/2023 qui débute, le suivi de la reproduction chez le lièvre sera réalisé sur près de 200 000 hectares soit 169 communes. L'analyse par la Fédération des chasseurs des résultats de comptages, des prélèvements cy-

négétiques, du suivi de la reproduction et de phénomènes particuliers tels que les crues de février et juillet 2021, permet de contribuer à la gestion cynégétique du lièvre. Sur une partie du département, un plan de chasse lièvre a été longtemps appliqué (NDLR: pour chaque territoire de chasse, un nombre maximal de lièvres à prélever était déterminé). Depuis 2019, un plan de gestion lièvre s'applique à l'échelle du département. Le cadre général de ce

plan permet d'encadrer la période de chasse et impose une déclaration obligatoire des prélèvements, ainsi que des mesures de gestion.

Ces mesures complémentaires concernent soit une limitation des jours de chasse ou la mise en place d'un nombre d'animaux maximal à prélever par territoire de chasse, en concertation avec les responsables de chasse. Pour la saison 2021/2022, 2237 prélèvements ont été déclarés par les chasseurs.

#### Repère

#### À quoi ressemble le lièvre ?



Le Lièvre est reconnaissable à la pointe noire de ses oreilles. Photo /DR

Le lièvre d'Europe est nettement plus grand que le lapin, avec une morphologie taillée pour la course : il peut atteindre 60 km/h ! Il possède de très grandes pattes arrière et les extrémités de ses oreilles sont noires. On peut le rencontrer en plaine comme en forêt. Contrairement au lapin, le lièvre ne creuse pas de terrier, il vit dans un gîte à même le sol. Ses niveaux de populations sont très dépendants des pratiques agricoles, des conditions climatiques mais aussi de la prédation.